

Profil détaillé

des faits et des statistiques touchant

L'ALCOOL ET LES DROGUES AU VOLANT



L'ALCOOL ET LES DROGUES AU VOLANT

Note : Puisque le but d'un profil est d'essayer de bien comprendre tous les aspects d'une problématique, il a semblé intéressant d'utiliser, en complément des autres sources d'information incluant les données du Bureau du coroner sur les décès lors d'un accident de la route, les données sur les accidents avec dommages corporels dus à la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et par les drogues (ADCCFA alcool et ADCCFA drogues)¹ contrairement à ce qui est fait pour les statistiques officielles. Il sera important d'utiliser ces statistiques avec précaution.

1. Dans ce document, on désigne par l'expression ADCCFA (accidents avec dommages corporels dus à la conduite avec les facultés affaiblies) tout accident avec dommages corporels dont l'une des causes probables, indiquée comme telle sur le rapport d'accident complémentaire, se rapporte à la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, les drogues ou les médicaments.



Quoi?

Profil détaillé

des faits et des statistiques touchant

L'ALCOOL ET LES DROGUES AU VOLANT

? L'alcool au volant est l'une des principales causes d'accident au Québec.

De 2010 à 2014, on estime qu'annuellement, les accidents dus à l'alcool ont causé en moyenne :

- ▶ 140 décès (33 %);
- ▶ 340 blessés graves (18 %);
- ▶ 1 900 blessés légers (5 %).

Source: Fiche sur la sécurité routière, édition 2016 – Alcool au volant.

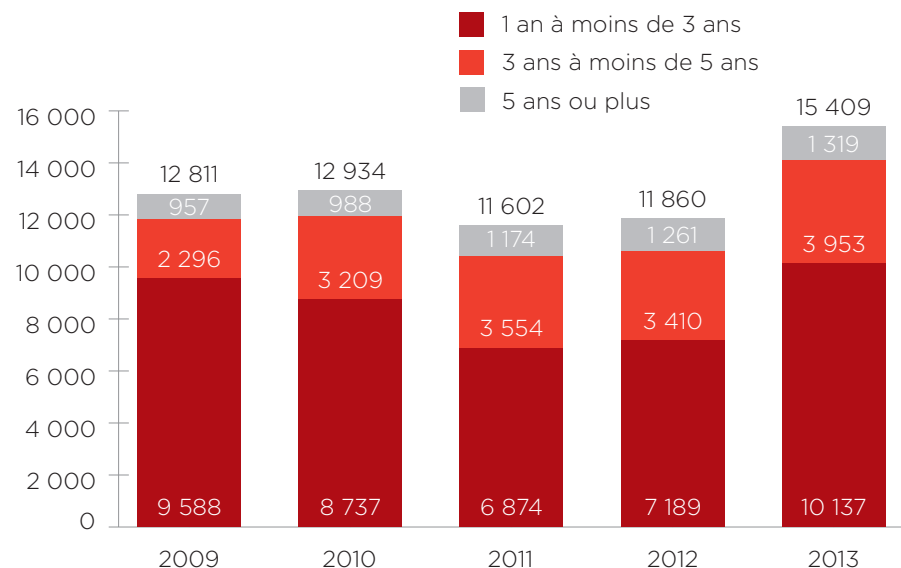
? Le nombre et la durée des sanctions liées à l'alcool sont en augmentation.

Le nombre de sanctions pour une infraction au Code criminel liée à l'alcool est en augmentation. Il est passé de 12 811 en 2009 à 15 409 en 2013, soit une augmentation de 20,3 %.

La légère baisse du nombre total de sanctions pour les années 2011 et 2012 pourrait venir du fait que plusieurs causes sont demeurées en attente d'une décision de la Cour suprême.

De 2009 à 2013, les sanctions de 1 an à moins de 3 ans ont augmenté de 6,1 %, les sanctions de 3 ans à moins de 5 ans ont augmenté de 72,2 % et les sanctions de 5 ans ou plus ont augmenté de 37,8 %.

Nombre de sanctions pour une infraction au Code criminel liée à l'alcool, selon la durée de la sanction, au Québec, de 2009 à 2013



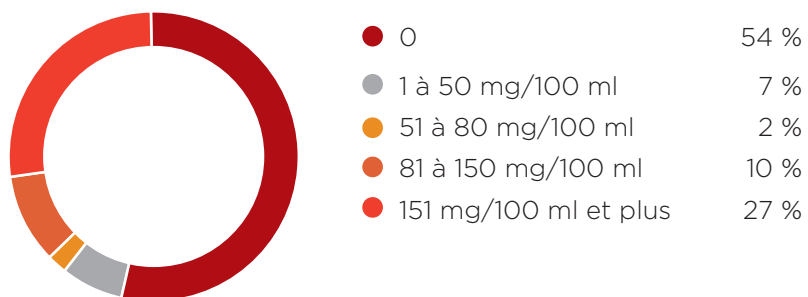
Source: Les infractions et les sanctions liées à la conduite d'un véhicule routier, 2004-2013, SAAQ.



❓ Environ un conducteur décédé testé sur trois dépassait la limite permise d'alcoolémie ou avait obtenu un résultat positif concernant la présence de certaines drogues.

Pour évaluer l'importance des accidents avec dommages corporels dus à l'alcool ou aux drogues, la Société utilise les travaux du Bureau du coroner, qui teste l'alcoolémie et la présence de drogues chez certains conducteurs décédés dans les accidents de la route.

Distribution de l'alcoolémie chez les conducteurs décédés testés en 2012

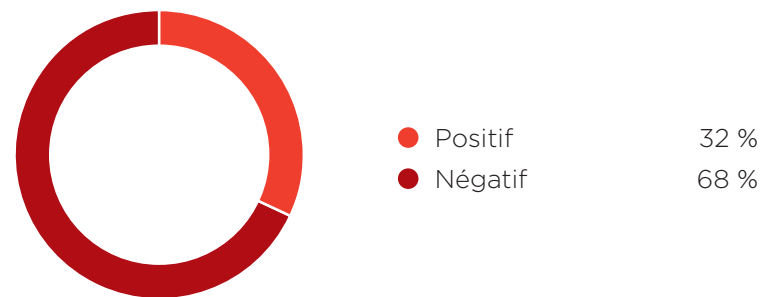


En utilisant les proportions de conducteurs décédés testés dont l'alcoolémie dépasse la limite permise (le nombre de conducteurs décédés testés avec une alcoolémie supérieure à 80 mg/100 ml² divisé par le nombre total de conducteurs décédés testés), on obtient une statistique permettant de quantifier un aspect du problème. Ainsi, en 2012, 262 conducteurs sont décédés dans les

accidents de la route (excluant les cyclistes). L'alcoolémie de 178 de ces conducteurs a été mesurée, et 66 d'entre eux avaient une alcoolémie supérieure à 80 mg/100 ml, soit une proportion de 37 %.

En ce qui concerne la détection des drogues³, les tests de 55 des 172 conducteurs décédés testés se sont avérés positifs, soit une proportion de 32 %. Il faut noter que, même si un test a révélé la présence de drogues ou de médicaments, cela ne signifie pas automatiquement que la capacité de conduire était affaiblie par la présence de ces drogues ou de ces médicaments au moment de l'accident.

Proportion des résultats au test de présence de drogues chez les conducteurs décédés testés en 2012



Source: Données jumelées de la Société et du Bureau du coroner sur les décès lors d'accidents de la route, de 2008 à 2012.

2. L'abréviation mg/100 ml utilisée pour exprimer l'alcoolémie signifie « milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang ».

3. Ici, le terme « drogues » inclut aussi certains médicaments. Les drogues et les médicaments dépistés sont: le cannabis, la cocaïne, les opiacés, les amphétamines, les barbituriques, le PCP et les benzodiazépines.

❓ Le risque d'être arrêté et le risque d'avoir un accident sont perçus comme plus élevés quand il s'agit de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool que de conduite avec les facultés affaiblies par les drogues.

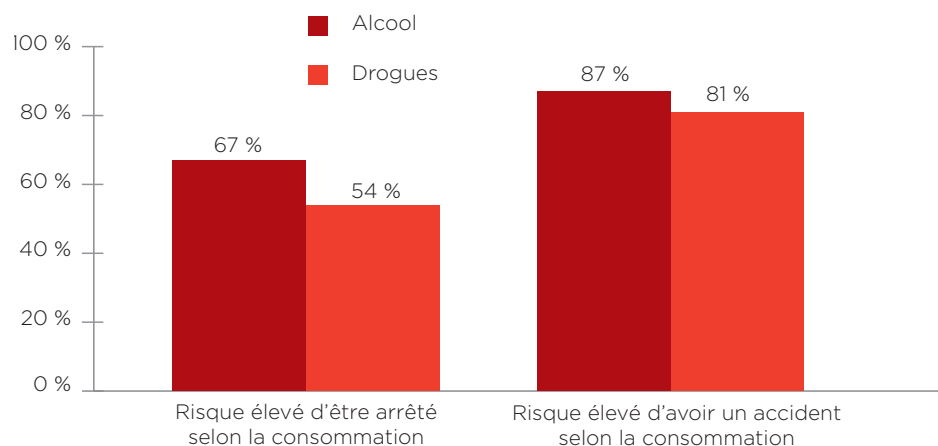
Lors d'un sondage réalisé en 2013, la Société a demandé aux conducteurs si le risque d'être arrêté par la police ou d'avoir un accident, lorsqu'on conduit avec les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues, était très élevé, élevé, faible ou très faible.

En ce qui concerne le risque d'être arrêté, on constate des différences entre les réponses selon qu'il s'agisse d'alcool ou de drogues. En effet, 67 % des conducteurs croient que le risque d'être arrêté est élevé (en combinant les réponses « élevé » et « très élevé ») s'ils conduisent avec les facultés affaiblies par l'alcool, contre 54 % dans le cas des drogues.

Pour ce qui est du risque d'accident, la proportion de conducteurs trouvant que le risque est élevé (en combinant les réponses « élevé » et « très élevé ») s'ils conduisent avec les facultés affaiblies par l'alcool (87 %) est également plus grande qu'en ce qui concerne la conduite avec les facultés affaiblies par les drogues (81 %).

Cette situation s'explique sans doute par le grand nombre d'opérations policières et de campagnes de sensibilisation contre l'alcool au volant et la nouveauté de la détection par les policiers de la présence de drogues dans l'organisme d'un conducteur.

Proportion de conducteurs évaluant que le risque est élevé selon la situation et la consommation au Québec, 2013



Source: Sondage de l'évaluation de la campagne Alcool et drogue de 2013, SAAQ.

❓ L'alcool au volant entraîne aussi des coûts importants.

En 2014, l'estimation des coûts pour les accidents liés à l'alcool est de l'ordre de 80 millions de dollars en indemnisation et de 320 millions de dollars en coûts sociaux (perte de productivité, dommages matériels, etc.).

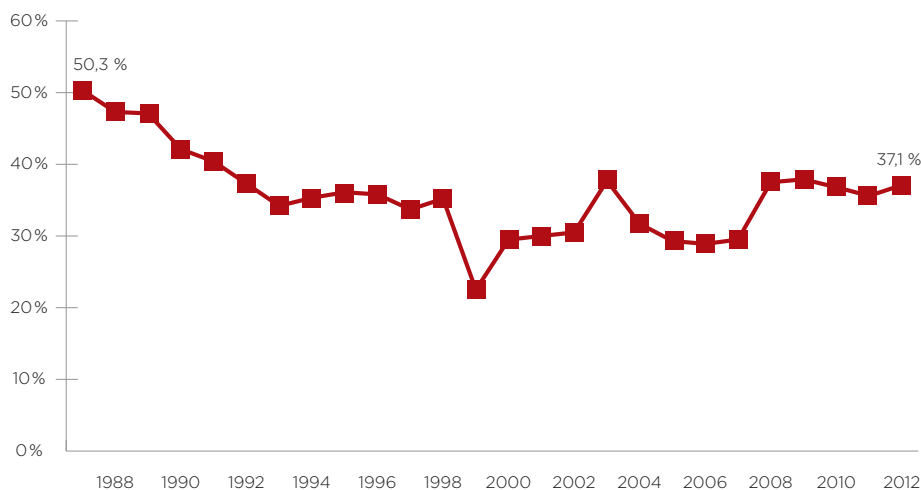
Source: Fiche sur la sécurité routière, édition 2016 - Alcool au volant.

❓ La proportion de conducteurs décédés testés avec une alcoolémie supérieure à la limite permise est en baisse depuis les 25 dernières années.

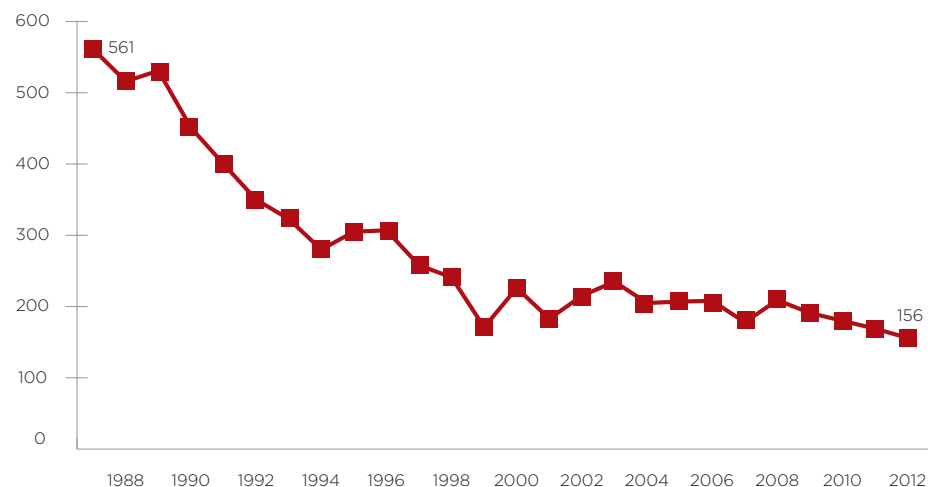
Au cours des 25 dernières années, la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool a diminué au Québec.

Comme indicateur servant à illustrer cette situation, la proportion de conducteurs décédés dans un accident de la route au Québec ayant subi un test d'alcoolémie et dont l'alcoolémie dépassait la limite permise de 80 mg/100 ml est passée de 50,3 % en 1987 à 37,1 % en 2012, soit une diminution de 13,2 points de pourcentage.

Proportion de conducteurs décédés testés avec une alcoolémie supérieure à 80 mg/100 ml, au Québec, de 1987 à 2012



Estimation du nombre de décès dus à la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool au Québec, de 1987 à 2012



À partir de ces proportions, il est possible d'estimer le nombre annuel de décès dus à la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool en les multipliant par le nombre annuel total de décès. Ainsi, depuis 1987, la tendance du nombre de décès liés à l'alcool au volant est à la baisse.

En effet, entre 1987 et 2012, on observe une diminution de 72 %. Il est de plus en plus difficile de réduire le nombre d'accidents liés à l'alcool. Ainsi, ce nombre a diminué ces dernières années, mais moins rapidement que le nombre d'accidents non liés à l'alcool.

Source: Données jumelées de la Société et du Bureau du coroner sur les décès lors d'accidents de la route, de 1987 à 2012.



❓ La consommation de drogues est un problème sérieux chez les conducteurs de véhicule de promenade au Québec.

La conduite avec les facultés affaiblies par les drogues est relativement courante au Québec. En effet, au début des années 2000, une étude réalisée par la Société auprès de conducteurs interceptés sur la route a révélé la présence de cannabis, de cocaïne et d'opiacés chez 6,7 %, 1,1 % et 1,2 % d'entre eux respectivement.

Prévalence par drogue	Conducteurs interceptés sur la route (2000)	Conducteurs décédés testés (1999-2002)
Cannabis	6,7 %	19,7 %
Cocaïne	1,1 %	7,8 %
Opiacés	1,2 %	1,8 %

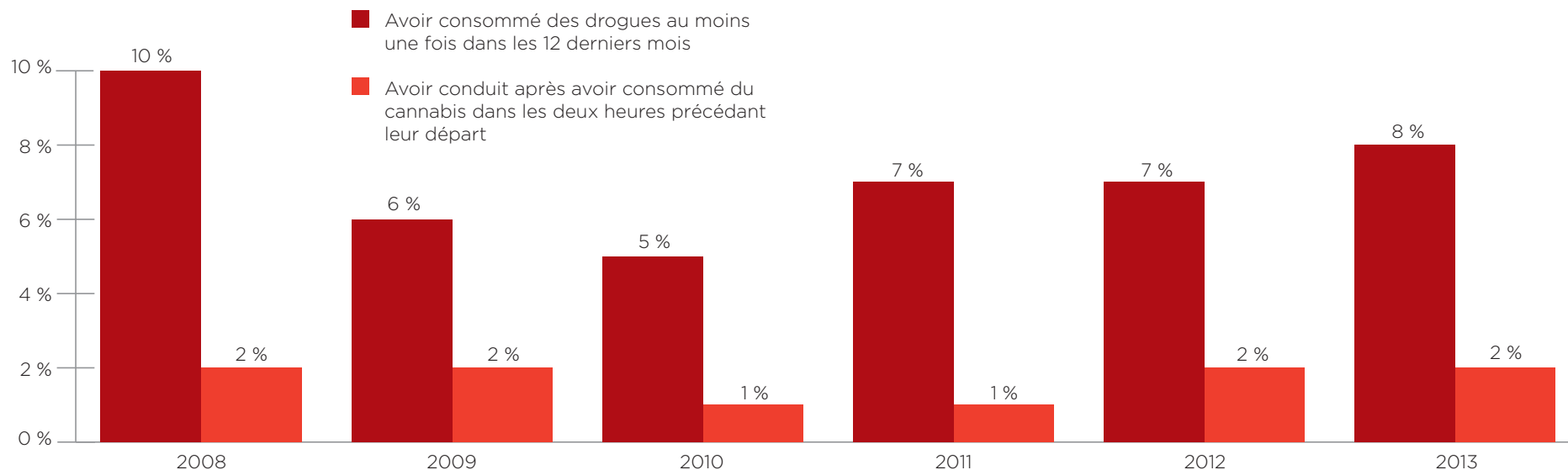
Chez les conducteurs décédés testés, la présence de ces drogues a été décelée dans des proportions assez différentes: 19,7 % pour le cannabis, 7,8 % pour la cocaïne et 1,8 % pour les opiacés. La présence d'alcool a également été relevée dans près de la moitié (47,5 %) de tous les cas de présence de drogues. En fait, la présence de cannabis était plus fréquente que celle de l'alcool chez les conducteurs décédés testés âgés de 16 à 19 ans. Par contre, les médicaments comme les somnifères et les tranquillisants se trouvaient chez les conducteurs âgés de 55 ans ou plus principalement.

La consommation déclarée de drogues a aussi fait l'objet d'un suivi par sondages de la part de la Société de 2008 à 2013. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la proportion de conducteurs ayant avoué avoir consommé des drogues au moins une fois au cours des 12 mois précédant le sondage et l'évolution de la proportion de conducteurs qui ont admis avoir conduit après avoir consommé du cannabis dans les deux heures précédant leur départ.

Ainsi, en 2013, 8 % des conducteurs ont avoué avoir consommé des drogues au cours des 12 mois précédant le sondage et 32 % de ceux-ci ont conduit un véhicule après avoir consommé ces drogues. Plus précisément, 2 % de l'ensemble des conducteurs ont admis avoir conduit après avoir consommé du cannabis dans les deux heures précédant leur départ.



Proportion de conducteurs ayant déclaré avoir consommé des drogues, de 2008 à 2013



Sources : Brault, M., et collab., *Le rôle de l'alcool et des autres drogues dans les accidents mortels de la route au Québec : résultats finaux*, SAAQ, 2004.

Sondage de l'évaluation de la campagne Alcool et drogue de 2013, SAAQ.

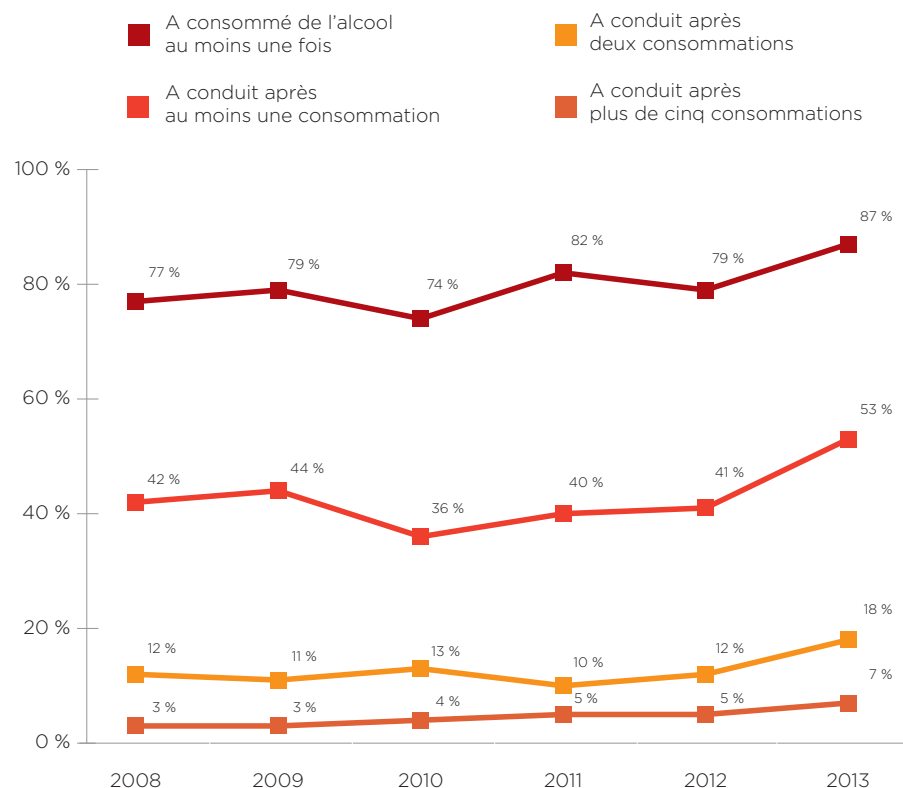


❓ Bien qu'il y ait un consensus social fort contre la conduite avec les facultés affaiblies, conduire après avoir consommé de l'alcool est encore une pratique courante et en hausse.

C'est avec des sondages que l'évolution de la consommation d'alcool et celle de la conduite après avoir consommé de l'alcool ont été mesurées. Ainsi, dans les sondages de 2013 :

- 87 % des conducteurs ont avoué, qu'au cours des 12 mois précédant le sondage, il leur était arrivé au moins une fois de consommer de l'alcool;
- 53 % des conducteurs ont avoué qu'il leur était arrivé de conduire alors qu'ils avaient pris au moins une consommation;
- près d'un conducteur sur cinq (18 %) a affirmé qu'il lui était arrivé de conduire après avoir pris deux consommations ou plus dans l'heure précédant le départ;
- 7 % des conducteurs ont avoué qu'il leur était arrivé de conduire alors qu'ils avaient pris plus de cinq consommations au cours de la même occasion.

Évolution des proportions de conducteurs ayant consommé de l'alcool et ayant conduit après en avoir consommé, de 2008 à 2013



Source: Sondage de l'évaluation de la campagne Alcool et drogue de 2013, SAAQ.



❓ Certains médicaments peuvent produire des effets secondaires qui sont incompatibles avec la conduite d'un véhicule.

Certains médicaments prescrits par les professionnels de la santé ou en vente libre peuvent diminuer la capacité à conduire parce qu'ils peuvent causer, notamment :

- ▶ de la somnolence;
- ▶ des étourdissements;
- ▶ une vision floue;
- ▶ une baisse de concentration;
- ▶ des pertes de mémoire.

Ces médicaments peuvent être des tranquillisants, des antidépresseurs, des somnifères, des antihistaminiques (pour les allergies), des décongestionnants, des relaxants musculaires et une multitude d'autres médicaments, comme ceux qui contiennent des opiacés ou autres substances, utilisés par exemple pour calmer la douleur.

Source : Fiche sur la sécurité routière, édition 2016, Drogues au volant.

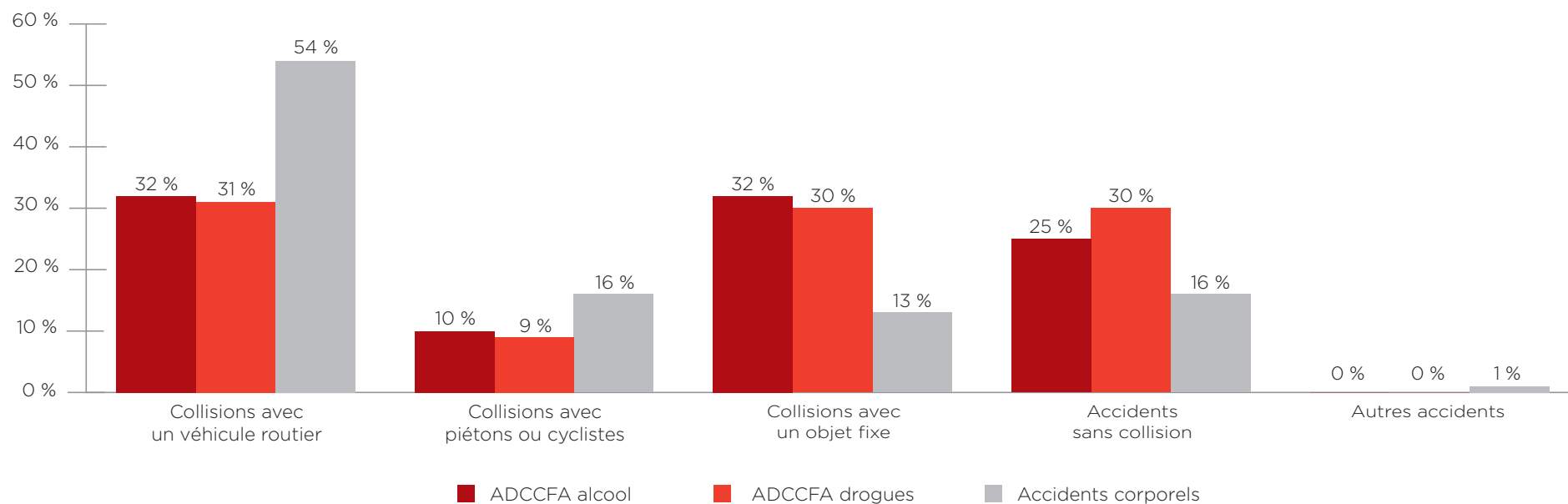
❓ Les ADCCFA sont surreprésentés pour les accidents impliquant une collision avec un objet fixe et les accidents sans collision.

Lorsqu'un rapport d'accident est rempli, le genre d'accident y est consigné. La distribution, selon le genre d'accident, pour les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues est fort différente de celle observée pour l'ensemble des accidents avec dommages corporels. La majorité des accidents avec dommages corporels (54 %) sont des collisions avec un véhicule routier, alors que cette proportion n'est que de 32 % pour les ADCCFA alcool et de 31 % pour les ADCCFA drogues.

Pour les accidents sans collision (ex. : capotage, renversement, quitte la chaussée), la proportion est de 25 % pour les ADCCFA alcool, de 30 % pour les ADCCFA drogues et de seulement 16 % pour l'ensemble des accidents avec dommages corporels.

Dans le cas des collisions avec un objet fixe (ex. : lampadaire, pilier, arbre), la proportion est de 32 % pour les ADCCFA alcool, de 30 % pour les ADCCFA drogues et de 13 % pour l'ensemble des accidents avec dommages corporels.

Distributions des proportions d'accidents
avec dommages corporels selon le genre d'accident en 2013



Source: Rapports d'accident, 2013.



❓ La consommation d'alcool augmente le risque d'être impliqué dans un accident de la route.

Le risque d'accident augmente en fonction de l'alcoolémie des conducteurs. Lors d'une étude réalisée par la Société au début des années 2000, il a été montré que le risque d'accident mortel est de 4,5 pour une alcoolémie de 51 à 80 mg/100 ml, de 23,9 pour une alcoolémie de 81 à 150 mg/100 ml et de 176,5 pour une alcoolémie de 151 à 210 mg/100 ml (toujours en comparaison avec un taux de 0 mg/100 ml, où le risque est de 1).

D'autres études, comme celle du projet DRUID en Europe (2011), *Results from epidemiological research - prevalence, risk and characteristics of impaired drivers*, présentent aussi le risque d'accident selon l'alcoolémie, et on y rapporte des risques similaires à ceux de l'étude de la Société.

Alcoolémie (mg/100 ml)	Risque d'accident mortel
0	1,0
51 à 80	4,5
81 à 150	23,9
151 à 210	176,5

Source: Brault, M., et collab., *Le rôle de l'alcool et des autres drogues dans les accidents mortels de la route au Québec: résultats finaux*, SAAQ, 2004.

❓ La consommation de drogues (cannabis, cocaïne, héroïne, amphétamines et autres) augmente le risque d'être impliqué dans un accident de la route.

Plusieurs études expérimentales et épidémiologiques suggèrent que la consommation de drogues (cannabis, cocaïne, héroïne, amphétamines et autres) augmente le risque d'être impliqué dans un accident de la route. Bien que ce risque soit généralement inférieur au risque lié à la consommation d'alcool (notamment en cas d'alcoolémie élevée).

À titre d'exemple, une méta-analyse réalisée par Asbridge et ses collaborateurs (2012) révèle que le risque d'être impliqué dans un accident de la route est près de deux fois plus élevé chez les conducteurs ayant consommé du cannabis par rapport à ceux qui n'en ont pas consommé.

De plus, Hels et ses collaborateurs (2011) ont démontré qu'il y a un risque accru d'être blessé sérieusement ou tué lorsqu'on conduit sous l'effet jumelé d'alcool et de drogues. Selon eux, ce risque serait de 20 à 200 fois plus élevé chez ceux qui conduisent sous l'effet de l'alcool et des drogues comparativement aux conducteurs n'ayant rien consommé.

Sources: Asbridge, M., et collab., *Acute cannabis consumption and motor vehicle collision risk: systematic review of observational studies and meta-analysis*, 2012.

Hels, T., et collab., *Risk of injury by driving with alcohol and other drugs*, DRUID, 2011.

❓ La consommation de benzodiazépines (médicaments sur ordonnance), et ce, même à dose thérapeutique, augmente le risque d'être impliqué dans un accident de la route.

Pour ce qui est des médicaments, un risque accru d'accident de la route a été associé à la consommation de benzodiazépines, et ce, même à dose thérapeutique. Toutefois, ce risque varie selon le type de benzodiazépines et le dosage, et semble plus important pour les hypnotiques et les benzodiazépines à demi-vie longue. La dangerosité est d'autant plus élevée avec un usage abusif de benzodiazépines.

Certaines études suggèrent qu'un risque accru d'accident est également présent chez les conducteurs qui consomment certaines classes de médicaments telles que les antidépresseurs tricycliques, les opiacés (morphine, codéine) ou les antipsychotiques, mais l'évidence scientifique ne permet pas, à ce jour, de confirmer ces conclusions.

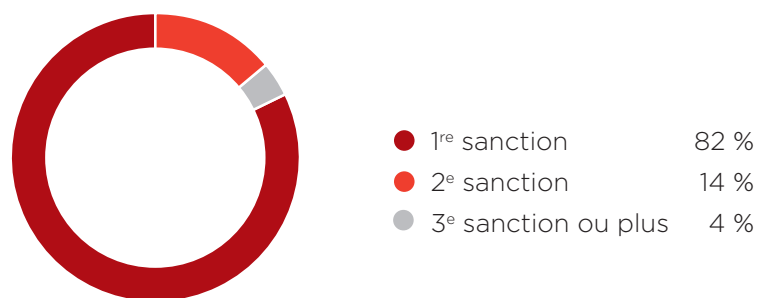
Source: Orriols L., et collab., *The impact of medicinal drugs on traffic safety: A systematic review of epidemiological studies*, 2009.

❓ La conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool est un problème qui concerne tous les conducteurs, pas uniquement les récidivistes.

La conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool n'est pas un problème qui concerne uniquement les récidivistes. En moyenne, de 2008 à 2012, 79,4 % des sanctions pour une infraction au Code criminel liée à l'alcool étaient une première sanction, soit une importante majorité des sanctions. Le taux de récidive pour les infractions au Code criminel liées à l'alcool est passé de 23,7 % en 2008 à 19,0 % en 2012.

Durant cette période, 11 237 accidents (avec dommages corporels et avec dommages matériels seulement) ont été jumelés à des sanctions pour une infraction au Code criminel liée à l'alcool au volant. Parmi ceux-ci, 9 241 (82,2 %) impliquaient des conducteurs qui en étaient à leur première sanction, alors que 1 996 impliquaient des conducteurs récidivistes, soit 1 578 pour une deuxième sanction (14,0 %) et 418 pour une troisième sanction ou plus (3,7 %).

Accidents jumelés aux sanctions
selon le nombre de sanctions, moyenne de 2008 à 2012



Sources: Données jumelées des rapports d'accident et des sanctions, de 2008 à 2012.

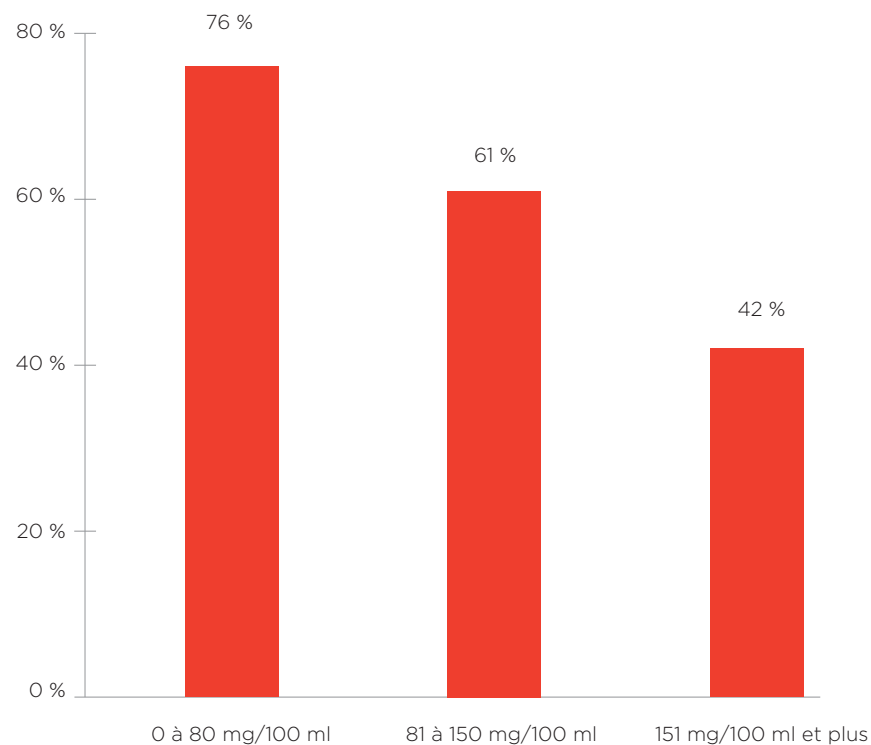
Les infractions et les sanctions reliées à la conduite d'un véhicule routier, 2004-2013, SAAQ.

❓ Le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité décroît lorsque l'alcoolémie du conducteur augmente.

De 2008 à 2012, parmi l'ensemble des conducteurs décédés ayant subi un test d'alcoolémie et pour lesquels l'information concernant leur utilisation de la ceinture de sécurité est disponible, le taux de port de la ceinture est de 64,9 %. On constate cependant que le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité décroît lorsque l'alcoolémie du conducteur augmente.

Ainsi, le taux de port de la ceinture est de 75,6 % pour les conducteurs décédés ayant subi un test d'alcoolémie dont l'alcoolémie était en deçà de la limite légale de 80 mg/100 ml, alors qu'il passe à 61,2 % pour les conducteurs qui avaient de 81 à 150 mg/100 ml et à 41,8 % chez ceux qui dépassaient 150 mg/100 ml. Pour l'ensemble des conducteurs dépassant la limite légale (c.-à-d. 81 mg/100 ml ou plus), le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité est de 47,6 %.

Taux de port de la ceinture chez les conducteurs décédés selon l'alcoolémie, de 2008 à 2012



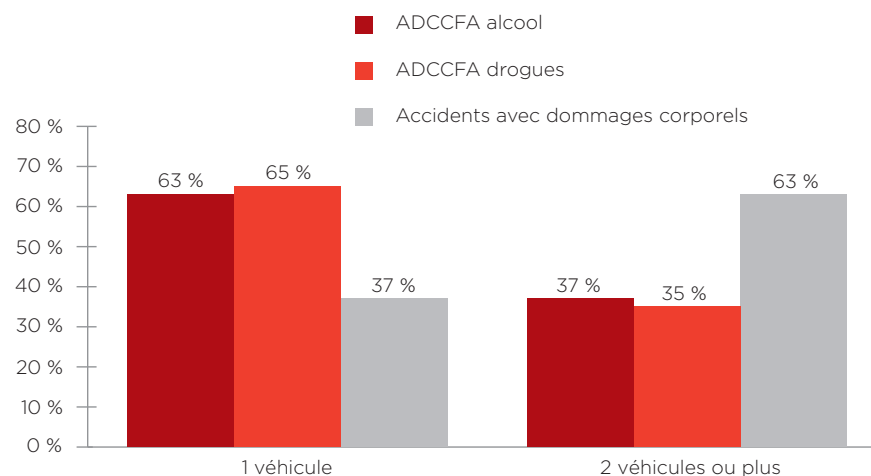
Source: Données jumelées de la Société et du Bureau du coroner sur les décès lors d'accidents de la route, de 2008 à 2012.

❓ Les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues impliquent majoritairement un seul véhicule.

La distribution du nombre de véhicules impliqués dans un accident pour les ADCCFA est très différente de la distribution de l'ensemble des accidents avec dommages corporels. Les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues impliquent nettement plus souvent un seul véhicule que l'ensemble des accidents avec dommages corporels.

Les accidents impliquant un seul véhicule ont la particularité de ne pas être provoqués par une autre partie et renvoient souvent la responsabilité au seul conducteur impliqué. Il est permis de penser que ces conducteurs n'ont pas les bonnes réactions ou font preuve de témérité au volant.

Distribution des proportions d'accidents avec dommages corporels selon le nombre de véhicules impliqués et le type d'accidents, en 2013



Source: Rapports d'accident, 2013.

Qui?

Profil détaillé

des faits et des statistiques touchant

L'ALCOOL ET LES DROGUES AU VOLANT



Les plus jeunes (20 à 34 ans) sont les plus représentés parmi les conducteurs décédés qui ont été testés avec une alcoolémie dépassant la limite permise.

Les jeunes qui ne sont pas habitués à consommer de l'alcool en ressentent plus les effets physiques. De plus, l'inexpérience de la conduite ainsi qu'une plus grande témérité exposent davantage les jeunes conducteurs au risque d'avoir un accident mortel.

Pour la période de 2008 à 2012, la proportion de conducteurs de 20 à 24 ans décédés testés avec une alcoolémie de plus de 80 mg/100 ml est comparable à celle des 25 à 34 ans (50 %). Il est à noter que, depuis le 15 avril 2012, les conducteurs de moins de 22 ans sont soumis au zéro alcool.

Conducteurs décédés testés selon
l'alcoolémie et l'âge, de 2008 à 2012

Âge	Alcoolémie (mg/100 ml)		
	0	1 à moins de 80	Plus de 80
16 à 19 ans	56 %	13 %	31 %
20 à 24 ans	42 %	8 %	50 %
25 à 34 ans	40 %	10 %	50 %
35 à 44 ans	50 %	9 %	41 %
45 à 54 ans	55 %	10 %	35 %
55 ans et plus	74 %	7 %	19 %

Source: Données jumelées de la Société et du Bureau du coroner sur les décès lors d'accidents de la route, de 2008 à 2012.





Les conducteurs de 20 à 34 ans sont surreprésentés et sont ceux qui commettent le plus d'infractions liées à l'alcool.

En 2013, 8 245 infractions au Code criminel liées à l'alcool ont été commises. Quand on analyse la distribution des proportions de ces infractions selon l'âge, c'est dans le groupe d'âge des 25 à 34 ans (26,6 %) et dans celui des 20 à 24 ans (20,8 %) que ces infractions se produisent en plus grande proportion.

Quand on compare cette distribution à celle des titulaires de permis pour connaître les groupes d'âge où il y a une surreprésentation, on se rend compte que ce sont les plus jeunes conducteurs (34 ans ou moins) qui sont surreprésentés.

Âge	Infractions liées à l'alcool	Titulaires de permis
Moins de 19 ans	↑ 6,1 %	2,9 %
20 à 24 ans	↑ 20,8 %	7,0 %
25 à 34 ans	↑ 26,6 %	15,9 %
35 à 44 ans	16,7 %	17,3 %
45 à 54 ans	16,2 %	20,7 %
55 ans et plus	13,6 %	36,1 %

↑ Ce symbole est utilisé pour illustrer que la modalité est distinctement surreprésentée. Ce symbole sera utilisé uniquement quand le ratio des proportions est $\geq 1,03$.

Source: *Les infractions et les sanctions reliées à la conduite d'un véhicule routier*, 2004-2013, SAAQ.



Les jeunes qui conduisent avec les facultés affaiblies par l'alcool présentent un risque relatif d'accident mortel beaucoup plus élevé que les conducteurs plus âgés.

Selon une étude, pour une alcoolémie semblable, les jeunes conducteurs présentent un risque relatif d'accident mortel beaucoup plus élevé que les conducteurs plus âgés. De plus, cette augmentation du risque se produit non seulement avec des alcoolémies élevées, soit plus de 80 mg/100 ml, mais aussi avec des alcoolémies beaucoup plus basses, soit de 1 à 49 mg/100 ml.

Source: Fondation de recherche sur les blessures de la route au Canada.



La conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues touche différents groupes selon les différentes substances :

- pour l'alcool : les hommes et les jeunes;
- pour les médicaments : les femmes et les personnes âgées;
- pour la cocaïne : les hommes;
- pour le cannabis : les jeunes.

Selon une étude réalisée à partir des données sur l'ensemble des conducteurs canadiens décédés entre 2000 et 2007, les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'avoir des résultats positifs à un test de dépistage des drogues⁴ ou de l'alcool. Mais, quand c'est le cas, les drogues, et particulièrement les médicaments, sont plus souvent détectées. D'autre part, les hommes risquent davantage d'avoir des résultats positifs pour l'alcool seulement. En outre, les dépresseurs du système nerveux central (médicaments) représentent la catégorie de substances prédominante chez les femmes. Chez les hommes, le cannabis, les analgésiques narcotiques et les stimulants du système nerveux central sont également fréquents.

Alors que la consommation d'alcool est à son plus haut niveau chez les 19 à 44 ans et diminue chez les conducteurs plus âgés, la consommation de drogues est constante pour tous les groupes d'âge. En fait, les conducteurs de 55 ans ou plus ont plus souvent des résultats positifs pour les drogues que pour l'alcool. Chez les jeunes de moins de 19 ans, la consommation de drogues est plus répandue que celle de l'alcool. Le type de substance varie aussi avec l'âge. Le cannabis est la substance détectée le plus souvent chez les conducteurs les plus jeunes, alors que les dépresseurs du système nerveux central et les analgésiques narcotiques sont le plus souvent détectés chez les conducteurs les plus âgés. Les stimulants du système nerveux central, eux, sont détectés le plus souvent chez les conducteurs de 25 à 34 ans.

Source: Beasley, E. E., et collab., *A comparison of drug- and alcohol-involved motor vehicle driver fatalities*, CCLCT, 2011.

4. Ici le terme drogue englobe autant les drogues illicites que les médicaments sous ordonnance ou en vente libre.





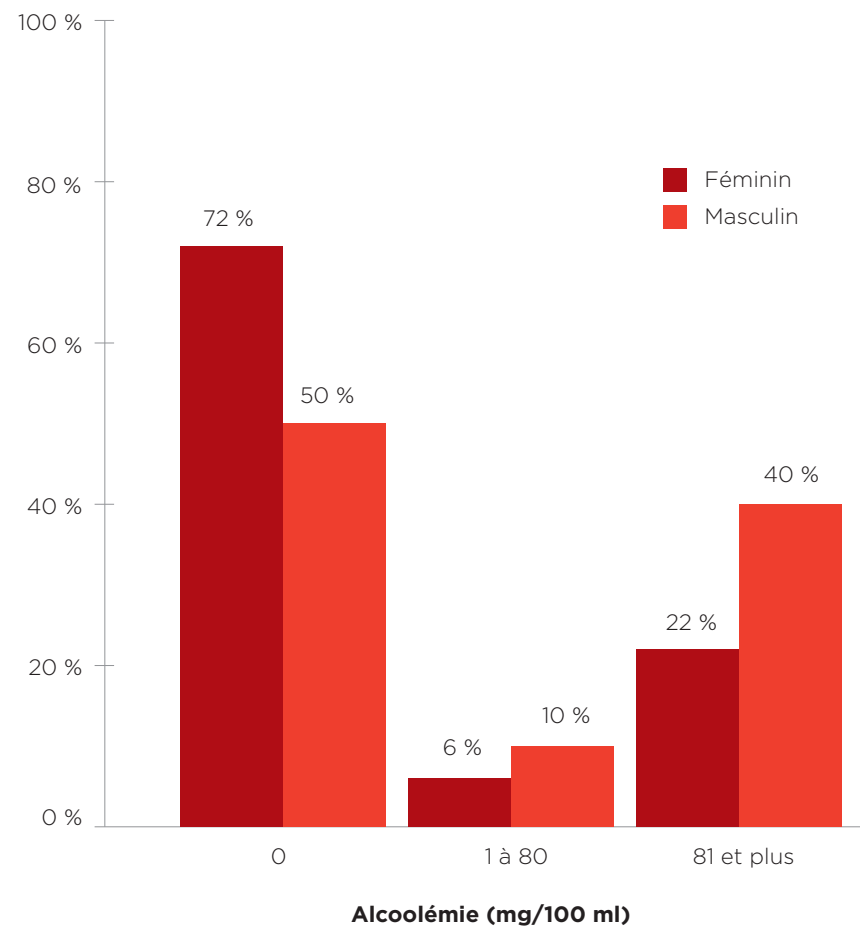
La proportion de conducteurs avec une alcoolémie supérieure à la limite permise est beaucoup plus importante chez les hommes que chez les femmes.

Pour la période de 2008 à 2012, l'analyse des proportions de conducteurs décédés avec une alcoolémie supérieure à 80 mg/100 ml montre des statistiques différentes selon le sexe.

Une proportion de 40,3 % des conducteurs de sexe masculin avait une alcoolémie supérieure à la limite permise, alors que chez les femmes, cette proportion était de 21,9 %.

Presque trois femmes sur quatre (72,1 %) avaient une alcoolémie à zéro, alors que chez les hommes c'est un sur deux (50,0 %).

Distribution des proportions de conducteurs décédés testés, selon l'alcoolémie et le sexe, de 2008 à 2012



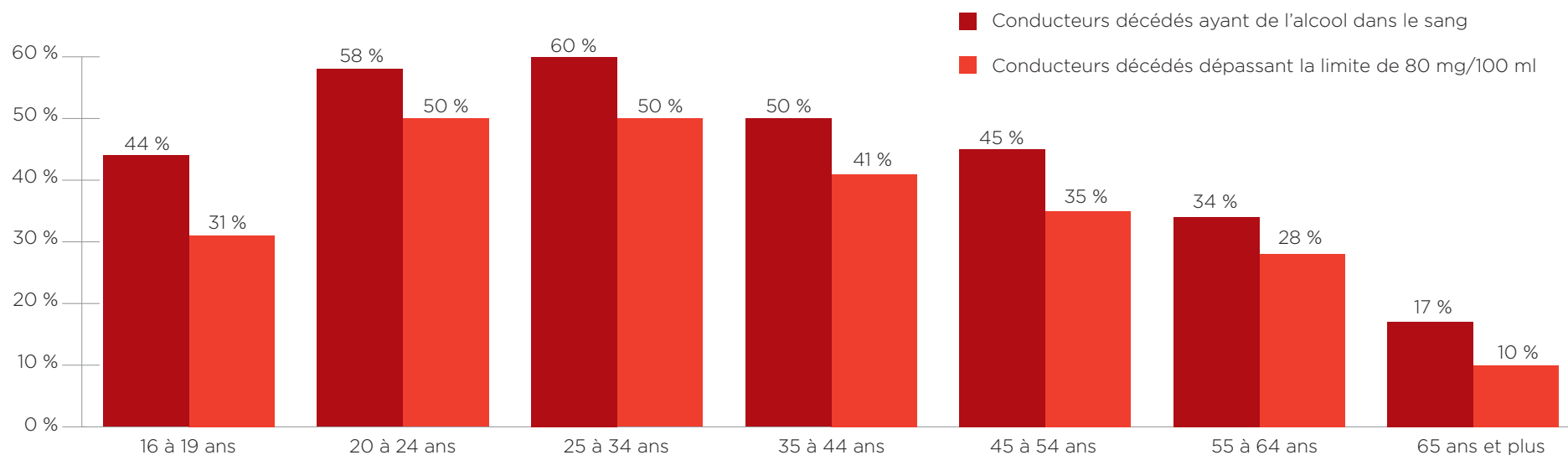
Source: Données jumelées de la Société et du Bureau du coroner sur les décès lors d'accidents de la route, de 2008 à 2012.



Le problème de la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool est fortement présent dans tous les groupes d'âge, à l'exception des 65 ans ou plus.

La figure ci-dessous présente la distribution des proportions, selon l'âge, des conducteurs décédés testés ayant de l'alcool dans le sang et de ceux ayant une alcoolémie supérieure à la limite permise. Pour le groupe des 65 ans ou

plus, la proportion de conducteurs décédés testés avec une alcoolémie dépassant 80 mg/100 ml est de 10 %. Pour tous les autres groupes d'âge, cette proportion varie entre 28 % (55 à 64 ans) et 50 % (20 à 34 ans).



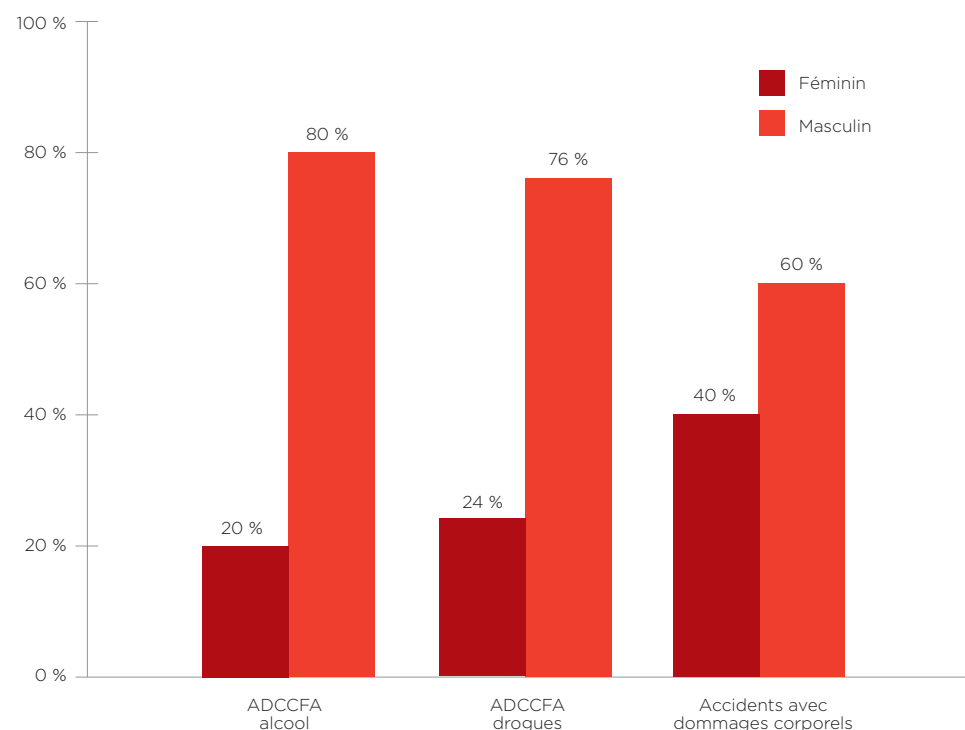
Source: Données jumelées de la Société et du Bureau du coroner sur les décès lors d'accidents de la route, de 2008 à 2012.

Les hommes sont nettement surreprésentés dans les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues.

En 2013, les proportions de conducteurs masculin pour les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues sont élevées: 80 % des conducteurs impliqués dans les ADCCFA alcool sont des hommes alors que leur proportion est de 76 % dans ADCCFA drogues.

Si on compare ces proportions à la proportion de conducteurs masculins impliqués dans un accident avec dommages corporels, qui est de 60 %, on peut conclure que les hommes sont surreprésentés dans les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues.

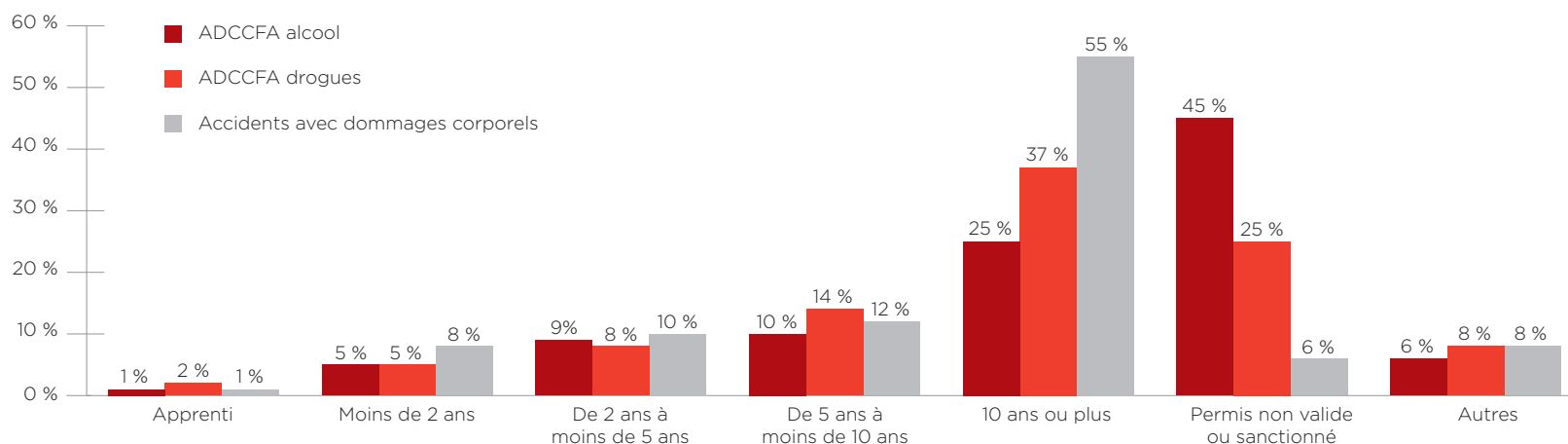
Répartition des proportions de conducteurs impliqués dans certains types d'accidents, selon le sexe, en 2013



Source: Rapports d'accident, 2013.

 Une proportion importante des conducteurs impliqués dans des ADCCFA alcool et des ADCCFA drogues ont un permis non valide, restreint ou sanctionné.

Distribution de l'expérience de conduite selon le type d'accidents en 2013



En comparant la distribution de l'expérience des conducteurs impliqués dans les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues avec celle des conducteurs pour l'ensemble des accidents avec dommages corporels, on obtient des différences notables. L'expérience provient de l'association de l'expérience de conduite avec un permis régulier et du statut du permis. Ainsi, on trouvera, en plus des catégories d'expérience proprement dites, les conducteurs avec un permis d'apprenti conducteur, ceux avec un permis non valide, restreint ou sanctionné, et les autres cas (permis hors Québec, non précisé, etc.).

Les résultats les plus remarquables du graphique ci-dessus sont :

- la proportion de conducteurs avec 10 ans ou plus d'expérience est nettement moins élevée dans le cas des ADCCFA alcool et des ADCCFA drogues que pour l'ensemble des accidents avec dommages corporels. À noter que les conducteurs de 10 ans d'expérience ou plus représentent plus de 75 % des titulaires de permis, ce qui signifie qu'ils sont sous-représentés dans les accidents avec dommages corporels;
- la proportion de conducteurs détenant un permis non valide, restreint ou sanctionné est nettement plus importante dans les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues que pour l'ensemble des accidents avec dommages corporels.

Source: Rapports d'accident, 2013.

Quand?

Profil détaillé

des faits et des statistiques touchant

L'ALCOOL ET LES DROGUES AU VOLANT

 **Les accidents mortels impliquant la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues sont plus fréquents et surreprésentés entre 21 h et 5 h 59.**

Le Bureau du coroner teste la présence de drogues et la concentration d'alcool dans le sang de la majorité des conducteurs décédés dans des accidents de la route.

Pour la période de 2008 à 2012, quand on regarde la distribution des données selon l'heure de l'accident, on voit que les périodes de 21 h à 23 h 59, de 0 h à 2 h 59 et de 3 h à 5 h 59 sont celles où on trouve les plus grandes proportions de conducteurs décédés testés dont l'alcoolémie dépassait la limite de 80 mg/100 ml.

Heure de l'accident	Proportion de conducteurs décédés testés avec de l'alcool dans le sang	Proportion de conducteurs décédés testés dépassant 80 mg/100 ml	Proportion de conducteurs décédés testés
0 h à 2 h 59	↑ 20,2 %	↑ 23,3 %	10,1 %
3 h à 5 h 59	↑ 19,1 %	↑ 21,8 %	8,8 %
6 h à 8 h 59	3,7 %	3,4 %	9,7 %
9 h à 11 h 59	1,9 %	1,7 %	9,4 %
12 h à 14 h 59	4,4 %	3,4 %	14,7 %
15 h à 17 h 59	13,9 %	9,8 %	19,9 %
18 h à 20 h 59	↑ 15,0 %	↑ 14,6 %	13,5 %
21 h à 23 h 59	↑ 19,7 %	↑ 19,9 %	12,1 %

↑ Ce symbole est utilisé pour illustrer que la modalité est distinctement surreprésentée. Ce symbole sera utilisé uniquement quand le ratio des proportions est $\geq 1,03$.



Quand?

Profil détaillé

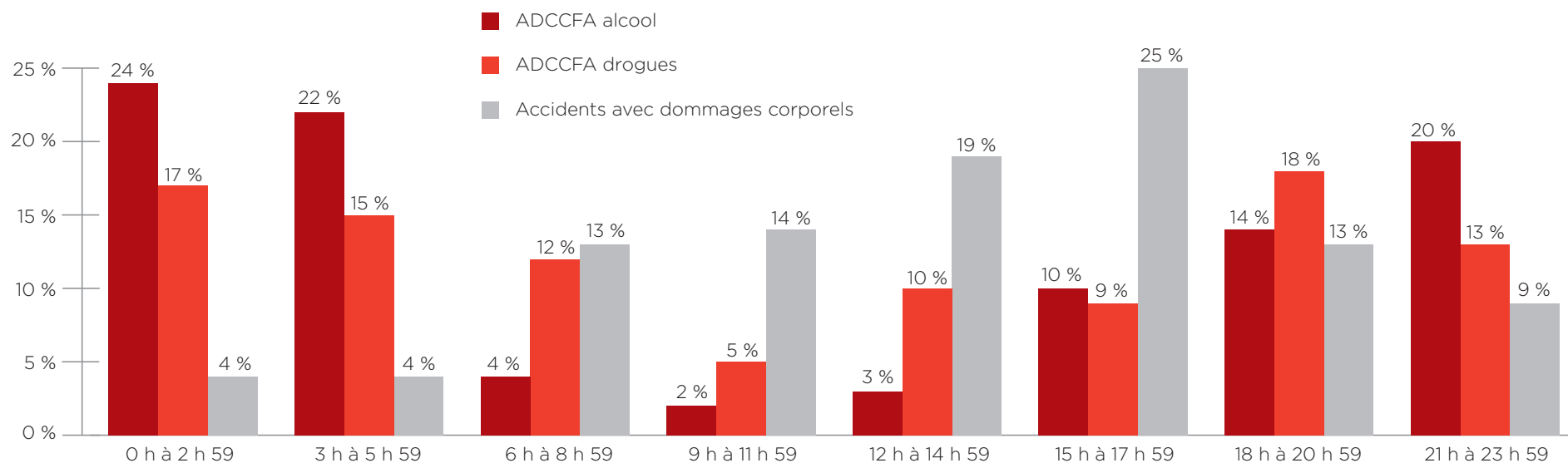
des faits et des statistiques touchant

L'ALCOOL ET LES DROGUES AU VOLANT

Comme autre indicateur, on peut observer la distribution des proportions des ADCCFA alcool, celle des ADCCFA drogues et celle de l'ensemble des accidents avec dommages corporels de 2013 selon l'heure de l'accident.

L'examen de ces données montre que les ADCCFA alcool sont plus fréquents et surreprésentés par rapport à l'ensemble des accidents avec dommages corporels de 21 h à 5 h 59, soit 66 % par rapport à 17 %. Les ADCCFA drogues, pour leur part, sont plus nombreux et surreprésentés par rapport à l'ensemble des accidents avec dommages corporels de 18 h à 5 h 59, soit 63 % par rapport à 30 %. Ainsi, c'est pendant la soirée et la nuit que les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues sont les plus fréquents et surreprésentés.

Distribution des différents types d'accidents, selon l'heure de l'accident, en 2013



Sources: Données jumelées de la Société et du Bureau du coroner sur les décès lors d'accidents de la route, de 2008 à 2012.

Rapports d'accident, 2013.



🕒 Les ADCCFA drogues sont plus fréquents et sont surreprésentés pour les mois de juillet et août.

Les mois pendant lesquels il y a le plus d'ADCCFA alcool sont les mois d'août, octobre et novembre. On remarque que la période hivernale (décembre à avril) est la saison où les pourcentages sont à leur plus bas: 33 % de ces accidents se produisent pendant ces cinq mois.

Les ADCCFA drogues, pour leur part, atteignent des sommets lors des mois de juillet et août (> 10 %). Les mois de janvier et février sont les mois où ces accidents sont à leur plus bas niveau (< 5,5 %). On remarque que la période hivernale (décembre à avril) est aussi la saison où les pourcentages sont à leur plus bas: 32,4 % de ces accidents se produisent pendant ces cinq mois. À l'inverse, la saison d'été (juillet à septembre) est celle où les proportions sont les plus hautes: 31,3 % de ces accidents se produisent pendant ces trois mois.

Mois de l'accident	Proportion des ADCCFA alcool	Proportion des ADCCFA drogues	Ensemble des accidents avec dommages corporels
Janvier	5,0 %	5,4 %	7,9 %
Février	4,5 %	4,4 %	6,8 %
Mars	↑ 6,5 %	↑ 7,1 %	6,3 %
Avril	↑ 8,3 %	↑ 7,9 %	6,6 %
Mai	↑ 8,9 %	↑ 9,3 %	8,3 %
Juin	9,5 %	9,4 %	9,2 %
Juillet	9,6 %	↑ 11,0 %	9,5 %
Août	9,9 %	↑ 10,9 %	9,8 %
Septembre	9,3 %	↑ 9,6 %	9,2 %
Octobre	↑ 10,1 %	↑ 9,4 %	8,7 %
Novembre	↑ 9,7 %	8,0 %	8,7 %
Décembre	8,7 %	7,6 %	8,9 %

↑ Ce symbole est utilisé pour illustrer que la modalité est distinctement surreprésentée. Ce symbole sera utilisé uniquement quand le ratio des proportions est $\geq 1,03$.

Source: Rapports d'accident, de 2009 à 2013.

Les accidents avec dommages corporels dus à l'alcool ou aux drogues sont plus fréquents et surreprésentés vers la fin de la semaine (vendredi, samedi et dimanche).

La distribution des proportions de conducteurs décédés testés dont l'alcoolémie dépassait la limite de 80 mg/100 ml, selon le jour de l'accident (2008 à 2012), ainsi que le graphique de la distribution des ADCCFA alcool et des ADCCFA drogues selon le jour de l'accident (2013) montrent que la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues se produit en plus grande proportion les vendredis, samedis et dimanches.

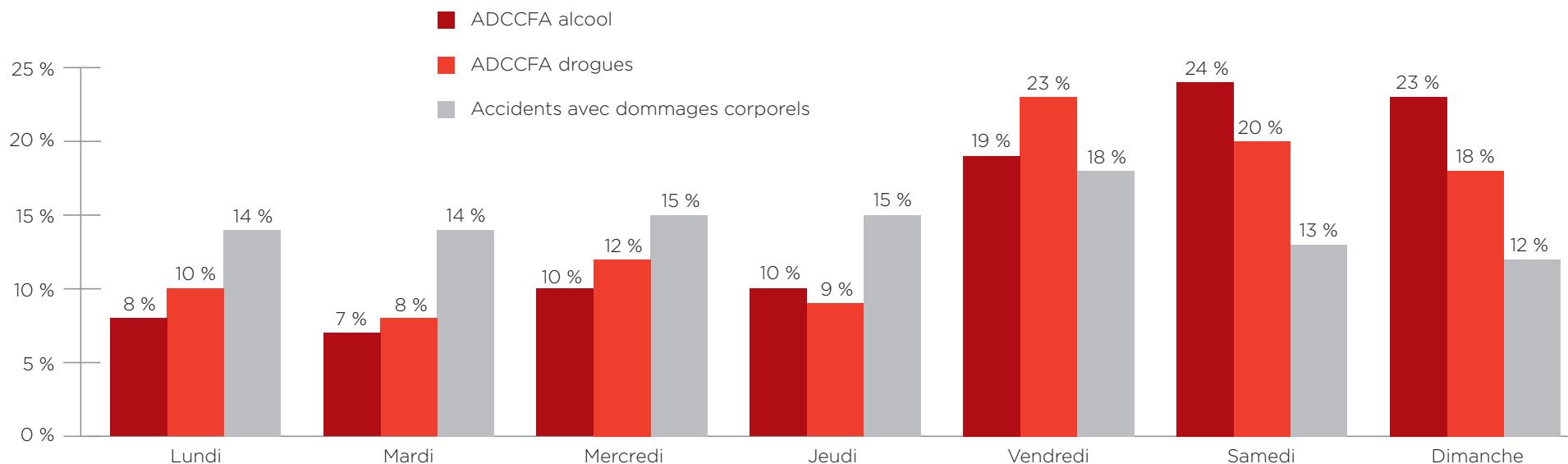
En effet, la proportion moyenne de conducteurs décédés testés avec une alcoolémie supérieure à la limite permise, pour les trois derniers jours de la semaine (vendredi, samedi et dimanche), est de 21,7 %, alors que pour les autres jours, cette même proportion moyenne est de 8,8 %.

De la même façon, la proportion moyenne des ADCCFA alcool pour les trois derniers jours de la semaine est de 21,8 %, alors qu'elle est de 8,6 % pour les autres jours. Dans le cas des ADCCFA drogues, elle est de 20,5 % pour les vendredis, samedis et dimanches, et de 9,5 % pour les autres jours.

Jour de l'accident	Proportion de conducteurs décédés et testés ayant de l'alcool dans le sang	Proportion de conducteurs décédés et testés dépassant 80 mg/100 ml	Proportion de conducteurs décédés et testés
Lundi	9,1 %	8,9 %	11,3 %
Mardi	7,9 %	7,0 %	11,9 %
Mercredi	7,9 %	7,2 %	10,5 %
Jeudi	11,9 %	12,0 %	14,1 %
Vendredi	↑ 20,0 %	↑ 19,4 %	16,7 %
Samedi	↑ 22,9 %	↑ 24,5 %	18,7 %
Dimanche	↑ 20,2 %	↑ 21,1 %	16,8 %

↑ Ce symbole est utilisé pour illustrer que la modalité est distinctement surreprésentée. Ce symbole sera utilisé uniquement quand le ratio des proportions est $\geq 1,03$.

Distribution des différents types d'accidents, selon le jour de l'accident, en 2013



Sources: Données jumelées de la Société et du Bureau du coroner sur les décès lors d'accidents de la route, 2008 à 2012.

Rapports d'accident, 2013.



Où?

Profil détaillé

des faits et des statistiques touchant

L'ALCOOL ET LES DROGUES AU VOLANT



La région administrative avec la proportion la plus élevée d'ADCCFA alcool et d'ADCCFA drogues est le Nord-du-Québec.

L'importance pour chacune des régions administratives des ADCCFA alcool et des ADCCFA drogues s'obtient en divisant le nombre d'accidents avec dommages corporels dont une des causes rapportées par les policiers est la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, les drogues ou les médicaments, par le nombre total d'accidents avec dommages corporels pour lesquels les causes sont connues. Puisque le nombre d'accidents avec dommages corporels dont une des causes est la conduite avec les facultés affaiblies est trop restreint pendant une année pour être réparti dans les 17 régions, les données des années 2009 à 2013 ont été utilisées pour ce tableau (triées selon la proportion des ADCCFA alcool).

L'importance des ADCCFA alcool est plus élevée dans le Nord-du-Québec, puisque plus d'un accident sur dix (12,2 %) est un ADCCFA alcool. À l'opposé, dans la région de Montréal, ce sont 3,5 % des accidents avec dommages corporels qui sont des ADCCFA alcool.

Les proportions des ADCCFA drogues sont beaucoup moins importantes pour chacune des régions que les ADCCFA alcool. Toutefois, si on compare les régions entre elles, c'est encore le Nord-du-Québec (1,2 %) qui se démarque comme la région avec la proportion d'ADCCFA drogues la plus élevée, suivie de près par la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Importance des ADCCFA pour chacune des régions, de 2009 à 2013

Région administrative de l'accident	ADCCFA alcool	ADCCFA drogues
Nord-du-Québec	12,2 %	1,2 %
Côte-Nord	6,7 %	0,8 %
Bas-Saint-Laurent	6,7 %	0,8 %
Outaouais	6,1 %	0,7 %
Chaudière-Appalaches	6,1 %	0,8 %
Laurentides	6,1 %	0,6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5,8 %	0,4 %
Centre-du-Québec	5,8 %	0,7 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5,5 %	1,1 %
Estrie	5,4 %	0,6 %
Lanaudière	5,3 %	0,6 %
Montérégie	5,3 %	0,5 %
Ensemble du Québec	5,0 %	0,6 %
Abitibi-Témiscamingue	4,7 %	0,4 %
Capitale-Nationale	4,4 %	0,7 %
Laval	4,3 %	0,4 %
Mauricie	4,3 %	0,6 %
Montréal	3,5 %	0,5 %

Source: Rapports d'accident, de 2009 à 2013.





La Montérégie est la région où il y a le plus d'infractions liées à l'alcool et le Nord-du-Québec est celle où le taux d'infractions par 100 000 titulaires de permis est le plus élevé.

Bien que le nombre d'infractions soit en partie attribuable aux ressources consacrées aux actions policières de contrôle, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une statistique fiable pour connaître l'ampleur d'un phénomène. Le nombre de constats d'infraction remis en 2013 pour les infractions au Code criminel liées à l'alcool était de 8 245.

En regardant de plus près la distribution, on remarque que la région de la Montérégie se distingue des autres régions avec le plus grand nombre de ces infractions, soit 1 420. C'est une différence importante par rapport à la région qui occupe la deuxième place, soit Montréal avec 881 infractions.

Cependant, puisque la distribution du nombre d'infractions dans les régions administratives est aussi fonction, au moins en partie, de l'importance du nombre de titulaires de permis dans ces régions, nous utilisons le taux d'infractions par 100 000 titulaires de permis de conduire pour éliminer l'effet associé à la taille de la population. La distribution de ce taux est présentée dans le tableau ci-contre.

La région du Nord-du-Québec se démarque par son taux élevé d'infractions liées à l'alcool pour 100 000 titulaires de permis de conduire, avec un taux de 1 672. Elle est de loin la région ayant le taux le plus élevé.

Il est possible que le très petit nombre de titulaires de permis demeurant dans cette région (15 730) et que le nombre de véhicules dont le conducteur provient de l'extérieur de la région expliquent un taux aussi élevé.

Région administrative de résidence	Nombre d'infractions au Code criminel liées à l'alcool (2013)	Taux d'infractions liées à l'alcool (2013) pour 100 000 titulaires de permis de conduire
Nord-du-Québec	263	1 672
Abitibi-Témiscamingue	268	263
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	160	239
Bas-Saint-Laurent	312	221
Chaudière-Appalaches	652	217
Centre-du-Québec	370	217
Mauricie	393	211
Saguenay-Lac-Saint-Jean	414	210
Côte-Nord	133	208
Estrie	365	168
Capitale-Nationale	778	160
Ensemble du Québec	8 245	157
Outaouais	386	155
Lanaudière	520	152
Laurentides	611	150
Montérégie	1 420	139
Laval	300	113
Montréal	881	88

Source: Les infractions et sanctions reliées à la conduite d'un véhicule routier, 2004-2013, SAAQ.





Les régions administratives de la Montérégie, de Lanaudière et de Chaudière-Appalaches dénombrent le plus de conducteurs décédés ayant été testés.

La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Laval sont les régions où la proportion de conducteurs décédés testés avec une alcoolémie dépassant la limite de 80 mg/100 ml est la plus élevée.

Pour la période de 2008 à 2012, il y a eu 1 127 conducteurs décédés dont l'alcoolémie a été évaluée. Nous utilisons cette information pour illustrer l'ampleur du problème puisqu'il est difficile de connaître la véritable proportion de conducteurs avec une alcoolémie supérieure à la limite permise parmi l'ensemble des conducteurs impliqués dans les collisions.

À l'examen du tableau, on observe que les régions administratives qui dénombrent le plus de conducteurs décédés qui ont été testés sont la Montérégie (184), Lanaudière (116) et Chaudière-Appalaches (116).

De plus, les proportions de conducteurs décédés testés avec une alcoolémie dépassant la limite permise, varient beaucoup selon la région administrative de l'accident, soit de 24,5 % à 57,9 %, du simple au double.

La région de Laval (57,9 %) et celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (50,0 %) sont les deux régions avec le plus haut taux de conducteurs décédés testés avec une alcoolémie supérieure à la limite permise. À l'opposé, c'est la région de la Capitale-Nationale qui a le taux le plus bas (24,5 %).

Région administrative de l'accident	Nombre de conducteurs décédés testés	Proportion de conducteurs décédés testés, selon la région administrative et l'alcoolémie (mg/100 ml)		
		0	1 à 80	81 et plus
Laval	19	36,8 %	5,3 %	57,9 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20	45,0 %	5,0 %	50,0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	51	49,0 %	5,9 %	45,1 %
Montréal	40	47,5 %	7,5 %	45,0 %
Outaouais	73	41,1 %	16,4 %	42,5 %
Laurentides	99	52,5 %	5,1 %	42,4 %
Estrie	45	44,4 %	13,3 %	42,2 %
Mauricie	39	48,7 %	12,9 %	38,5 %
Bas-Saint-Laurent	68	58,8 %	3,0 %	38,2 %
Ensemble du Québec	1 127	53,9 %	9,1 %	37,0 %
Côte-Nord	36	55,6 %	8,3 %	36,1 %
Montérégie	184	54,3 %	9,8 %	35,9 %
Centre-du-Québec	83	50,6 %	14,4 %	34,9 %
Lanaudière	116	54,3 %	11,2 %	34,5 %
Nord-du-Québec	< 5	33,3 % ⁵	33,3 % ⁵	33,3 % ⁵
Chaudière-Appalaches	116	62,1 %	5,2 %	32,8 %
Abitibi-Témiscamingue	41	63,4 %	7,3 %	29,3 %
Capitale-Nationale	94	67,0 %	8,5 %	24,5 %

Source: Données jumelées de la Société et du Bureau du coroner sur les décès lors d'accidents de la route, de 2008 à 2012.

5. Résultats donnés à titre indicatif seulement, puisque le nombre de conducteurs décédés testés dans cette région est inférieur à 5 (n < 5).





La région administrative du Nord-du-Québec est surreprésentée dans les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues.

Par contre, ce sont dans les régions administratives de Montréal et de la Montérégie que les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues sont les plus nombreux.

Ce tableau présente, pour les années 2009 à 2013, la distribution des proportions d'ADCCFA alcool, celle d'ADCCFA drogues et de celle de l'ensemble des accidents avec dommages corporels, selon les régions administratives. On peut ainsi comparer les régions pour chacun de ces types d'accidents et connaître celles où ces accidents sont proportionnellement les plus nombreux. De plus, pour savoir quelles régions administratives sont surreprésentées, en éliminant l'effet des volumes d'accidents avec dommages corporels, nous présentons les ratios des proportions.

C'est à Montréal et en Montérégie que les proportions de l'importance régionale sont les plus élevées, autant pour les ADCCFA alcool (respectivement 13,8 % et 19,0 %) que les ADCCFA drogues (respectivement 17,0 % et 14,2 %).

Toutefois, la région administrative qui est surreprésentée, autant pour les ADCCFA alcool que les ADCCFA drogues, est le Nord-du-Québec. Le ratio est de 2,42 pour les ADCCFA alcool et de 2,13 pour ceux dus aux drogues.

Région administrative de l'accident	Proportion de l'importance par région, de 2009 à 2013			Ratio des proportions	
	ADCCFA alcool	ADCCFA drogues	Accidents avec dommages corporels	Alcool	Drogues
Montréal	13,8 %	17,0 %	19,7 %	0,70	0,86
Montérégie	↑ 19,0 %	14,2 %	18,1 %	1,05	0,78
Capitale-Nationale	6,8 %	↑ 9,5 %	7,8 %	0,87	1,22
Laurentides	↑ 9,2 %	↑ 8,5 %	7,7 %	1,20	1,11
Lanaudière	↑ 7,6 %	7,5 %	7,3 %	1,05	< 1,03
Chaudière-Appalaches	↑ 6,6 %	↑ 7,2 %	5,5 %	1,21	1,32
Laval	4,5 %	3,5 %	5,2 %	0,86	0,68
Estrie	↑ 4,6 %	4,4 %	4,3 %	1,07	< 1,03
Outaouais	↑ 5,2 %	↑ 5,2 %	4,3 %	1,21	1,22
Mauricie	3,4 %	↑ 4,2 %	4,0 %	0,86	1,06
Saguenay Lac-Saint-Jean	↑ 4,5 %	2,9 %	3,9 %	1,16	0,75
Centre-du-Québec	↑ 4,4 %	↑ 4,9 %	3,9 %	1,15	1,28
Bas-Saint-Laurent	↑ 4,1 %	↑ 4,1 %	3,1 %	1,32	1,31
Abitibi-Témiscamingue	2,2 %	1,8 %	2,3 %	0,94	0,76
Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	↑ 1,5 %	↑ 2,7 %	1,4 %	1,09	1,89
Côte-Nord	↑ 1,7 %	↑ 1,8 %	1,3 %	1,33	1,36
Nord-du-Québec	↑ 0,7 %	↑ 0,6 %	0,3 %	2,42	2,13

↑ Ce symbole est utilisé pour illustrer que la modalité est distinctement surreprésentée. Ce symbole sera utilisé uniquement quand le ratio des proportions est $\geq 1,03$.

Source: Rapports d'accident, de 2009 à 2013.



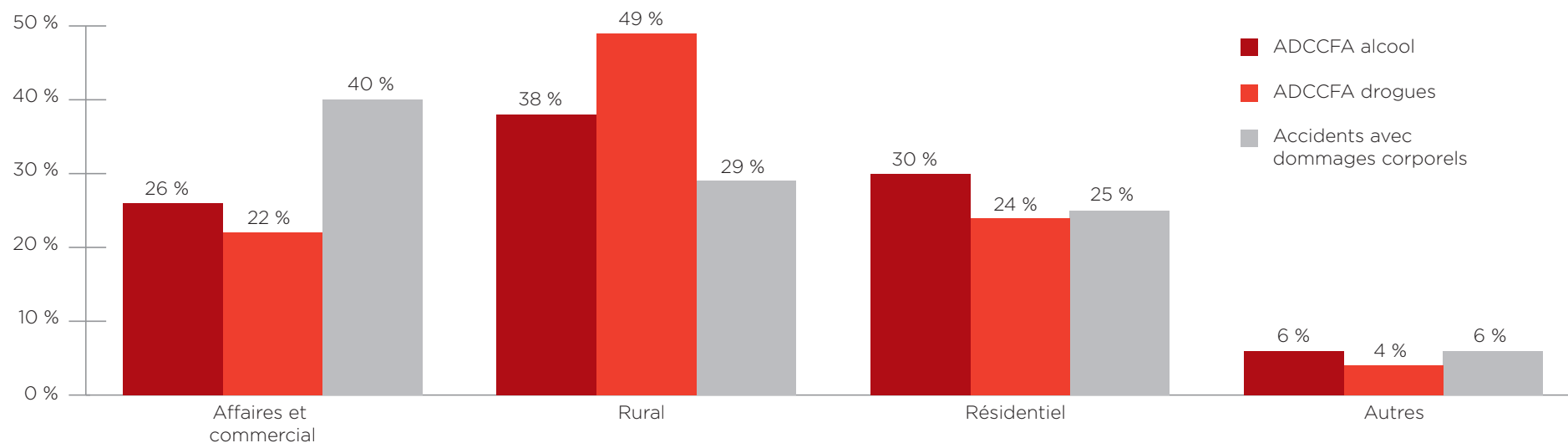


C'est en milieu rural que les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues sont les plus fréquents et surreprésentés.

Les accidents ne se produisent pas de façon uniforme. Ils varient en fonction de l'environnement. Ainsi, l'ensemble des accidents avec dommages corporels sont plus fréquents (40 %) dans l'environnement « Affaires et commercial ».

Par contre, les ADCCFA alcool et les ADCCFA drogues sont plus fréquents et surreprésentés en milieu rural.

Distribution des différents types d'accidents selon l'environnement en 2013



Source: Rapports d'accident, 2013.

